

Décision

Générale

colonial

Décision n° 693 décision n° 693 du 5 juillet 1950

n° 693

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 juillet 1950

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1950

Date du numéro

31 juillet 1950

TEXTE INTÉGRAL

Ahmed Djama, infirmier à l'hôpital colonial de Djibouti, est licencié pour cause d'inaptitude physique, pour compter du 6 juin 1950. L'intéressé percevra une indemnité de licenciement égale à deux mois de rémunération.